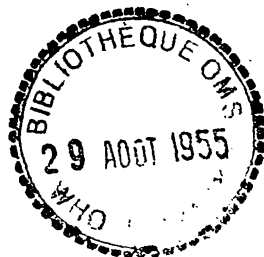


WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉCONFERENCE SUR LE
PALUDISME EN AFRIQUEWHO/Ma/126-2-7 ✓
Lagos Conf./1-2-7
27 juin 1955FRANCAIS SEULEMENT

Le Chef de la Section du Paludisme
a l'honneur de communiquer la note suivante :

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE LUTTE ANTIPALUDIQUE AU TOGO¹

1. Etat actuel de la lutte antipaludique dans le pays
 - 1.1 Population du pays, récemment estimée : 1.030.000
 - 1.2 Nombre d'habitants vivant dans les régions impaludées : 1.030.000
 - 1.3 Statistiques de morbidité et de mortalité par paludisme :

1940	Mortalité hospitalière par paludisme : 34 cas sur 300 décès
	Morbidité : 77.826 accès palustres simples
	5.982 cachexies palustres
	93 accès pernicioeux
	12 bilieuses
1943	Mortalité hospitalière : 63 cas sur 305 décès
	Morbidité : 66.422 accès palustres simples
	3.367 cachexies palustres
	473 accès pernicioeux
	26 bilieuses

La déclaration du paludisme n'est pas obligatoire.

 - 1.4 Population totale directement protégée contre le paludisme en 1953 : 56.000

¹ Selon rapport soumis le 23.9.1954 par le Ministère de la France d'Outre-Mer au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique

1.5 Régions dont la population était directement protégée en 1953 :

La ville de Lomé et ses faubourgs et, dans les zones rurales, les cantons de Vogan, Glidji et Vokoutimé dans le secteur d'Anécho

1.6 Données détaillées dans l'Annexe I

1.7 Pas reçu d'informations

1.8 Pas reçu d'informations

2. Organisation et méthodes du programme actuel, et formation du personnel

2.1 Organisation

Le Médecin-Chef de la Subdivision de Lomé est chargé de la lutte antipaludique au Togo, assisté par un chef d'opérations, des agents d'hygiène locaux et d'autre personnel subalterne.

L'équipe type de pulvérisations sur le terrain se compose de : un chef d'équipe, cinq pulvérisateurs et un manoeuvre.

2.2 Méthodes de lutte antipaludique

2.2.1 Les pulvérisations par insecticides à effet rémanent se poursuivent en même temps que la lutte antilarvaire par DDT, fauchage et comblement des gîtes larvaires.

2.2.2 La prévention par les médicaments antipaludiques n'a été appliquée jusqu'à présent qu'à un très faible degré.

1. Superficie du territoire couvert par la lutte : 2.000 km²
2. Nombre de maisons d'habitation ou autres locaux traités :
 - 1er cycle : 17.690 maisons
 - 2ème cycle : 16.423 maisons
3. Population directement protégée (c'est-à-dire habitant dans les locaux aspergés) : 56.000 habitants
4. Population protégée par d'autres méthodes de contrôle : 30.000 habitants de Lomé sont protégés par des méthodes de lutte antilarvaire et 400 écoliers par la prophylaxie médicamenteuse
5. Nombre de pulvérisations par année : 2
6. Insecticides et leurs préparations employés (total annuel de la consommation) :

DDT technique	1 tonne
DDT, poudre mouillable à 75 %	17.282 kg
DDT, solution à 25 %	5.000 l
7. Dose moyenne d'insecticide par m² pour chaque pulvérisation : DDT (calculé comme DDT technique) 2,4 g
8. Types de pulvérisateurs utilisés : Galéazzi à pression préalable
9. Tous les immeubles sont-ils traités ? Les maisons d'habitation, magasins, écoles, dispensaires, hôpital et entrepôts sont traités.
10. Superficie moyenne traitée lors de chaque opération par habitant directement protégé : 40 m²
11. Coût des opérations de pulvérisation
 - 11.1 Coût total par année : Frs C.F.A. 7.094.972 (US \$ 40.542)
 - 11.2 Pourcentage de la somme totale, dépensé pour les produits insectides : non spécifié
 - 11.3 Coût annuel par tête de la population directement protégée par les insecticides à effet rémanent : Frs C.F.A. 126,69 (US \$ 0,72)